|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 6** | **Document C19/29-F** |
| **18 avril 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Mise en oeuvre de la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018)Renforcement et développement des capacités de l'UIT pour les réunions électroniques et des moyens permettant de faire avancer les travaux de l'Union |

|  |
| --- |
| RésuméDans l'Annexe 1 de la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, il est demandé au Secrétaire général de rendre compte des mesures prises concernant les méthodes de travail électroniques (EWM) et de soumettre un plan d'action détaillé au Conseil sur les aspects suivants: perfectionnement de l'infrastructure pour faciliter la participation à distance; solutions techniques nécessaires pour étendre les services d'interprétation de l'UIT aux participants à distance; installation et déroulement en libre-service des réunions électroniques; lignes directrices relatives à la participation électronique; organisation d'une formation; examen des politiques et pratiques applicables en vigueur; examen des questions juridiques relatives aux modifications qui devraient être apportées aux instruments juridiques de l'Union; et collecte de statistiques dans l'ensemble des Secteurs pour repérer les tendances en matière de participation à distance; et de soumettre chaque année au Conseil un rapport sur les résultats, ainsi que sur les questions financières, techniques, juridiques et de procédure.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du projet de plan et à donner les indications qu'il jugera nécessaires.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*[Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/2019/Documents/basic-texts/RES-167-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires, Document* [*C19/14*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0014/en) |

# 1 Introduction

1.1 Dans sa Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT a chargé le secrétariat: a) de communiquer des informations sur les avancées et les progrès accomplis à l'UIT en ce qui concerne les réunions électroniques aux institutions spécialisées des Nations Unies et à d'autres institutions spécialisées, afin qu'elles les examinent; b) de continuer de prendre des mesures, après consultation des groupes consultatifs des Secteurs, afin de mettre à disposition des moyens appropriés de participation ou d'observation par voie électronique lors des réunions des Secteurs, à l'intention des délégués qui ne sont pas en mesure de participer aux réunions présentielles; c) de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre, dans les plus brefs délais possibles et en fonction des ressources budgétaires disponibles, une plate-forme technologique adaptée permettant à tous les bureaux régionaux d'organiser des réunions électroniques avec les États Membres de l'UIT concernés.

1.2 Il est fait référence au Document [C19/14](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0014/en) du Conseil, dans lequel le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) a demandé au secrétariat de soumettre un plan détaillé pour les projets pilotes relatifs à d'autres méthodes de traduction, d'interprétation et de sous-titrage pour les deux ou quatre prochaines années au Conseil à sa session de 2019, conformément à la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) et à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018).

# 2 État d'avancement et évolution

2.1 En 2010, l'UIT a mis en place une plate-forme de participation interactive à distance multilingue (MIRP), qui est exploitée depuis plus de huit ans. Étant donné qu'il existe depuis peu d'autres types de plates-formes MIRP, le secrétariat a sélectionné fin 2018 un prestataire de services et l'a chargé de mettre en œuvre une nouvelle solution MIRP, afin d'améliorer la qualité de service et de réduire les coûts d'exploitation. Cette nouvelle plate-forme (service en nuage) devrait pouvoir être soumise à des tests à la mi‑2019.

2.2 La nouvelle plate-forme MRIP exploite pleinement les capacités de diffusion en continu de l'Internet, auquel tous les États Membres ont accès, et peut être utilisée sur tous les ordinateurs portables, MacBooks, tablettes et smartphones courants. Elle peut également prendre en charge l'interprétation à distance, si toutes les parties prenantes concernées en décident ainsi.

2.3 La mise en œuvre de la nouvelle solution MIRP suppose que toutes les salles de réunion du siège de l'UIT – petites ou grandes – soient connectées à une plate-forme de conférences sur le web (à condition que cette plate-forme fonctionne également sous Windows), de façon à permettre la participation électronique aux réunions qui se tiennent dans toutes les salles de réunion de l'UIT. Le Département des services informatiques, en collaboration avec le BDT, projette d'améliorer les infrastructures des bureaux régionaux et des bureaux de zone et l'appui qui leur est fourni, ce qui facilitera également la participation électronique des régions.

2.4 Les participants à distance peuvent d'ores et déjà assister aux réunions électroniques de l'UIT au moyen d'un navigateur web. L'UIT s'efforce d'améliorer l'interface de la plate-forme MIRP et de la diffusion sur le web avec les utilisateurs finals, afin que les organisateurs de manifestations puissent fournir ces solutions en libre-service.

# 3 Plan pour la période 2020-2023

3.1 Le système de gestion des propositions de l'UIT (PMS), mis en place en 2010 lors de la Conférence de plénipotentiaires de Guadalajara, est désormais utilisé pour toutes les conférences et assemblées mondiales de l'Union. Ce système évolue actuellement vers un service en nuage de façon à améliorer l'accessibilité, la qualité de fonctionnement et la continuité des activités pour les délégués.

3.2 Les services Sharepoint actuellement offerts aux délégués et aux Membres de Secteur seront renforcés et évolueront vers une plate-forme collaborative en nuage (service en nuage). On estime aujourd'hui que le déploiement pourrait commencer en 2020, afin de permettre aux délégués de collaborer en ligne, de procéder à des échanges de vues et de communiquer par vidéoconférence entre eux ainsi qu'avec les fonctionnaires de l'UIT. De plus, le site web de l'UIT offrira une personnalisation du contenu destinée à renforcer les relations avec les membres et les visiteurs.

3.3 Le déploiement des nouvelles méthodes de travail électroniques (collaboration porteuse) exigera de la part du personnel et des délégués d'importants efforts de gestion du changement et d'adaptation à une culture nouvelle pour susciter l'adhésion à ces méthodes.

3.4 Compte tenu de la mise en place d'une nouvelle solution pour la traduction, l'interprétation et le sous-titrage fondée sur l'intelligence artificielle/l'apprentissage automatique, comme indiqué dans le Document C19/14 du Conseil, on pourrait envisager d'offrir ces services supplémentaires lors de toutes les conférences, réunions et manifestations de l'Union.

**4 Présentation de rapports**

4.1 Le secrétariat soumettra chaque année des rapports au Conseil sur les progrès accomplis.

**5 Questions budgétaires**

5.1 Jusqu'à ce qu'un plan et un calendrier précis soient élaborés et que les coûts auront été dûment déterminés, tous les travaux préparatoires pourraient être financés grâce aux économies de l'Union. En outre, l'UIT recherchera des bailleurs de fonds pour financer en partie certains projets concrets et certaines initiatives.

**6 Recommandation**

6.1 Le Conseil est invité à prendre note du projet de plan et à donner les indications qu'il jugera nécessaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_